



# **BUDGET PRIMITIF 2026**

## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026**

## SOMMAIRE

LE BUDGET PRINCIPAL .....	4
I. La section de fonctionnement.....	4
A. Les dépenses de fonctionnement.....	5
a. Chapitre 011 : Charges à caractère général.....	5
b. Chapitre 012 : Charges de personnel.....	6
c. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante .....	7
d. Chapitre 66 : Charges financières .....	8
e. Chapitre 67 : Charges spécifiques .....	8
g. Chapitre 023 : Virement prévisionnel à la section d'investissement.....	9
h. Chapitres 042 : Dotation aux amortissements.....	9
B. Les recettes de fonctionnement.....	9
a. Chapitre 002 : Report de l'excédent.....	9
b. Chapitre 013 : Atténuations de charges .....	9
c. Chapitre 70 : Produits des services .....	10
d. Chapitre 73 : Impôts et taxes .....	10
e. Chapitre 731 : Fiscalité locale .....	10
f. Chapitre 74 : Dotations et participations.....	11
g. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante .....	12
II. La section d'investissement .....	12
A. Les dépenses d'investissement .....	12
B. Les recettes d'investissement .....	15
LE BUDGETS ANNEXE .....	18
« La Colombe Gourmande ».....	18
LA FISCALITE LOCALE – NIVEAU D'IMPOSITION .....	19

## CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Il pourra être modifié en cours d'année par des décisions modificatives.

Le budget 2026 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 13 avril 2026.

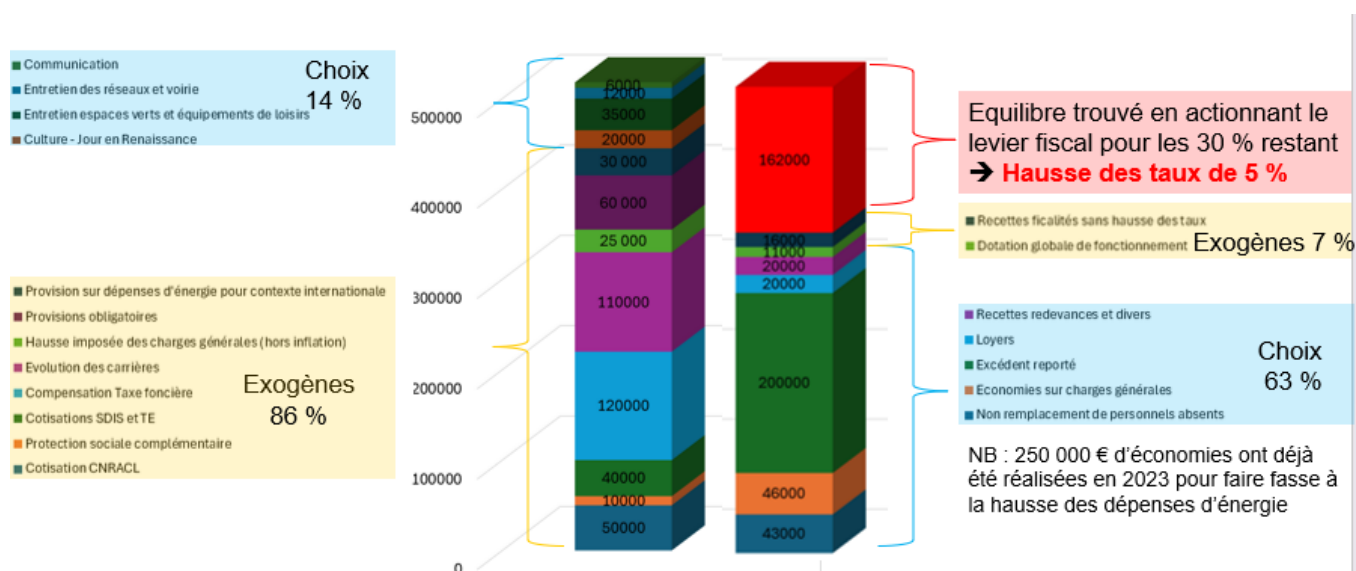
## LE BUDGET PRINCIPAL

Malgré les bons résultats dégagés en 2025, le contexte international et national annoncé pour 2026 conduit à aborder la construction du budget primitif 2026 avec une grande prudence. En effet, de nombreuses incertitudes demeurent s'agissant d'une part de la géopolitique internationale mais également de la situation budgétaire française et des économies demandées aux collectivités territoriales pour le redressement des comptes publics de l'Etat.

Aussi, en fonctionnement, le budget communal est construit avec rigueur tant s'agissant des charges à caractère général que des dépenses de personnel, tout en ayant à cœur de préserver les politiques publiques territoriales notamment s'agissant du cadre de vie, de l'enfance-jeunesse et de la culture-événementiel. En investissement, les prévisions budgétaires et les priorités sont ajustées pour permettre la réalisation du programme politique, notamment le démarrage de la phase 2 du projet de rénovation des écoles de Longues, tout en tenant compte des incertitudes pesant sur certaines recettes.

### I. La section de fonctionnement

Le budget communal 2026 est marqué par des éléments exogènes ayant conduit à des choix d'économies pour y faire face. Ainsi, **en fonctionnement, le budget 2026 prévoit 518 000 € de dépenses en plus ou recettes en moins.**



**Sur ces 518 000 €, 86 % (445 000 €) relèvent de considérations extérieures** telles que les éléments de la loi de finances pour 2026 (baisse de compensation de taxe foncière : 120 000 €), ceux des lois de finances précédentes (hausse de la cotisation à la CNRACL 50 000 €, protection sociale complémentaire 10 000 €), le contexte international qui conduit à la prudence s'agissant des dépenses d'énergie (30 000 €), les hausses de nos contributions et de charges (40 000 € + 25 000 €), les provisions obligatoires (60 000 €) et les augmentations classiques d'un budget (évolution des carrières des personnels : 110 000 €).

**Seulement 14 % (73 000 €) des augmentations relèvent d'un choix politique** de ne pas baisser le niveau de service public et de promouvoir des activités culturelles (Jour en Renaissance : 20 000 €) et de remise à niveau des dépenses d'entretien de nos équipements ou espaces publics (47 000 €).

**Ces 518 000 € sont financés à 63,5 % (329 000 €) par la réalisation d'économies** (non-remplacement de personnels absents : 43 000 € ou économies sur les charges générales : 46 000 €) par la recherche de nouvelles recettes (loyers : 20 000 € et redevances 20 000 €) et par les bons résultats de l'exercice 2025 qui permettent de reporter 200 000 € supplémentaires.

Il convient de noter qu'un travail important d'économies a été mené en 2023 avec 250 000 € d'économies réalisées et qu'il est donc difficile d'actionner à nouveau ce levier sans remettre en cause des politiques publiques jugées essentielles pour répondre aux besoins des habitants.

**Seulement 7 % (27 000 €) des recettes tiennent à des éléments exogènes** (DGF : 11 000 € + augmentation des bases de fiscalité locale : 16 000 €).

**Face à ce déséquilibre et ce manque de recettes, l'utilisation du levier fiscal est la seule solution pour faire face à l'augmentation des charges tout en maintenant un niveau de service public de qualité et ambitieux** qui fait le rayonnement de la commune et son attractivité dans le bassin de vie duquel elle est pôle de centralités. **Aussi, le budget 2026 prévoit une hausse des taux de 5% représentant 30 % du financement des dépenses** (162 000 €).

Au global, **la section de fonctionnement pour 2026 s'élève à 8 244 097,00 €** et elle est en **augmentation contenue de 3,93 %** par rapport à 2025.

## A. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Evol /BP24	CA 2025	Taux exé/BP	BP 2026	Evol /BP25
011 : Charges générales	1 677 070,00 €	-6,35%	1 545 056,58 €	92,13%	1 802 512,67 €	7,48%
012 : Dépenses de personnel	4 080 000,00 €	7,09%	3 856 131,21 €	94,51%	4 200 000,00 €	2,94%
014 : FPIC	- €		- €		- €	
65 : Autres charges gestion courante	767 700,00 €	-4,72%	755 786,93 €	98,45%	903 700,00 €	17,72%
66 : Charges financières	167 155,00 €	19,93%	163 065,42 €	97,55%	160 777,33 €	-3,82%
67 : Charges exceptionnelles	5 000,00 €	0,00%	19,92 €	0,40%	5 000,00 €	0,00%
6817 : Dotations aux provisions	30 169,00 €	-85,88%	746,00 €	2,47%	60 494,00 €	100,52%
<b>Sous Total dép. réelles (1)</b>	<b>6 727 094,00 €</b>	<b>-0,56%</b>	<b>6 320 806,06 €</b>	<b>93,96%</b>	<b>7 132 484,00 €</b>	<b>6,03%</b>
OPERATIONS D'ORDRE						
023 : Virement investissement	845 000,00 €	10,46%	- €	0,00%	750 000,00 €	-11,24%
042 : Opérations entre sections	360 000,00 €	0,00%	508 267,00 €	141,19%	361 613,00 €	0,45%
Sous Total dép. d'ordre (2)	1 205 000,00 €	234,72%	508 267,00 €	42,18%	1 111 613,00 €	-7,75%
<b>Total dépenses (1+2)</b>	<b>7 932 094,00 €</b>	<b>0,54%</b>	<b>6 829 073,06 €</b>	<b>86,09%</b>	<b>8 244 097,00 €</b>	<b>3,93%</b>

### a. Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1 802 512 € (+ 7,48 %)

★ **Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.**

Pour faire face au contexte évoqué ci-dessus, un effort important de réduction des dépenses est proposé pour contenir la hausse du chapitre 011 bien qu'il ait été voté en baisse de 6,15 % en 2025 et des dépenses incompressibles liées notamment à l'inflation (+ 2%) et à des prévisions prudentes s'agissant notamment des frais d'énergie (+ 30 000 € répartis entre l'électricité, le gaz et le carburant) compte-tenu du contexte international.

S'agissant des augmentations indépendantes de tout choix politique, il est possible de noter :

- L'eau et l'assainissement (+ 5 000 €) qui continue d'augmenter en raison de la fin progressive de la prise en charge de l'abonnement par le SME.
- Les frais de maintenance (+ 9 000 €) avec cette année la maintenance obligatoire de certains matériels type extincteurs.
- Les assurances dommages aux biens, flotte automobile et responsabilité civile (+ 11 000 €) qui comme habituellement augmentent malgré la diminution du nombre de sinistres pris en charge au regard de la hausse des franchises que ce soit s'agissant de l'assurance dommage aux biens ou de l'assurance flotte automobile.

- Les **frais de télécommunication** (+ 6 000 €) pour financer l'installation de la fibre compte tenu de la suppression du réseau cuivre.
- Les **frais de formation** pour faire face à des obligations en termes d'habilitations notamment.
- La **navette**, avec une hausse des tarifs (+ 5 000 €) malgré le fait que le marché ait été renégocié avec les transporteurs.

Pour contenir cette hausse globale des dépenses de fonctionnement, de nombreux efforts ont dû être réalisés sur les autres lignes notamment :

- Les **dépenses d'alimentation** (- 3 000 €), de petit équipement (- 4 000 €) et de voirie (- 3 000 €).
- Les **dépenses d'entretien des bâtiments et des véhicules** sont prévues à la baisse (- 28 000 €).
- L'enveloppe **divers** qui permet de rémunérer les frais de géomètre ou de DPE est réduite (- 5 000 €)

En parallèle, le choix a été fait de maintenir un haut niveau de services publics dans différents domaines :

- Le budget culture, évènementiel et vie associative est revu à la hausse pour permettre la réalisation d'Un Jour en Renaissance, en biennale (+ 20 000 €)
- S'agissant de l'entretien de nos équipements, il faut noter la hausse des crédits pour l'entretien des espaces verts (+ 35 000 €) pour permettre la coupe des arbres sur les boulevards notamment, pour l'entretien des city-stades et aussi pour un meilleur entretien des stades de football.
- Le budget alloué à l'entretien des voiries et réseaux est également revu à la hausse (+ 12 000 €)

A noter enfin que le **budget en faveur de la politique enfance jeunesse** est stable et permet de conserver le dispositif Argent de Poche et le Conseil municipal des enfants, dont une nouvelle équipe a été élue à l'automne.

- Le **budget communication** est envisagé à la hausse pour répondre aux besoins de communication des évènements et actions municipales (+ 6 000 €).

## **b. Chapitre 012 : Charges de personnel : 4 200 000 € (+ 2,94 %)**

**★ Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.**

Comme tous les ans, l'évolution de ce chapitre tient compte d'une part de l'évolution de la carrière des agents et de leur rémunération communément appelée « l'effet GVT » (**Glissement Vieillesse Technicité**) qui représente environ 3 % et d'autre part des habituelles revalorisations du SMIC qui induisent de facto l'augmentation des rémunérations des agents de catégorie C au plus bas des grilles (7 premier échelons). A noter que cette année 2026 n'est marquée par aucune annonce de revalorisation du traitement indiciaire des agents publics.

Outre ces éléments habituels tenant à l'évolution des carrières et des rémunérations des agents, comme en 2025, le chapitre 012 est très fortement impacté par l'importante **hausse de la part employeur des cotisations à la CNRACL**, de 3 points, faisant passer le taux de 34,65 % à 37,65% en 2026. Cette hausse engendre un coût supplémentaire pour la collectivité, et indépendant de sa volonté, estimé à hauteur de **50 000 € pour l'année 2026**, après une première hausse de 50 000 € en 2025 (**à noter que cette augmentation se poursuivra sur 4 ans pour que le taux atteigne 43,65 % en 2028**).

Dans le même sens, la collectivité devrait subir une nouvelle fois une **hausse de sa cotisation à l'assurance statutaire (+ 20 000 €)**.

Enfin, s'agissant de ces éléments exogènes, il convient de rappeler l'obligation pour la collectivité de **participer à l'assurance maintien de salaire et à la mutuelle santé** de ses agents ; cette mesure ayant un coût estimé à **10 000 €**. A noter que pour ces deux protections, des contrats collectifs à adhésion facultative ont été mis en place, avec la MNT s'agissant du maintien de salaire et avec Intériale s'agissant de la mutuelle santé.

Malgré ces dépenses subies, l'évolution de ce chapitre reste maîtrisée parce que des décisions de non-remplacement de personnel y compris sur des postes de titulaires sont proposées alors que cela n'est pas sans incidence sur le fonctionnement des services et des équipes en place.

Cette année est marquée uniquement par le choix de **maintenir le renfort du CTM**, conformément aux engagements pris en 2024. Ainsi deux contractuels seront maintenus mais sans financement de l'Etat qui n'a pas reconduit à ce jour les contrats aidés. En parallèle, pour faire face aux nombreuses manifestations estivales, deux agents saisonniers seront recrutés à compter du printemps pour compenser en partie la décision précitée.

Egalement, cette année est marquée par le retour d'un agent au poste de responsable du service administration générale, accueil et citoyenneté, poste qui n'avait pas été pourvue durant toute l'année 2025 mais essentiel pour le bon fonctionnement des services et des instances.

Pour le reste, dans la poursuite des efforts fournis en 2025, et pour limiter la hausse du chapitre 012, la ligne des agents non titulaires est maintenue pour assurer des remplacements dans la mesure où des aléas sont toujours possibles, mais avec une attention particulière quant à son exécution afin de **ne plus remplacer systématiquement les personnels absents pour une courte durée**. A noter que comme en 2026, le choix est fait également de **ne pas remplacer poste pour poste plusieurs absences de longue durée ou agents partant à la retraite** afin de réaliser des économies sur cette année 2025. A titre d'exemple, l'ASVP parti à la retraite à l'été 2025 ne sera pas remplacé en 2026, et la directrice des services à la population partie pour mutation au début 2026 ne sera remplacée que pour la rentrée de septembre 2026 ; ces deux cas permettent des économies de l'ordre de 50 000 € sur l'année.

### **c. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 903 700 € (+17,72 %)**

**★ Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.**

Ce chapitre est marqué par :

- une hausse de l'enveloppe des indemnités de fonction des élus décidée par la loi de finances pour 2026 à hauteur de 6 % (soit + 6 000 € passant de 114 000 € à 120 000 € maximum), mais toujours avec un choix politique de ne consommer l'enveloppe qu'à hauteur de 90 % (108 000 €) ;
- et par l'augmentation des cotisations au SDIS (+ 34 000 €) et à Territoire d'Energie 63 (+ 6 000 €).

Par ailleurs, il prévoit le reversement à Mond'Arverne de la dotation perçue en 2025 au titre du service public de la petite enfance puisque c'est l'établissement public intercommunal qui dispose de la compétence (+ 25 000 €).

Malgré ces augmentations des dépenses, les orientations budgétaires prévoient le maintien des subventions aux associations et au CCAS dans les mêmes montants qu'en 2025.

### ➤ **La subvention au CCAS**

La **subvention au budget du CCAS** reste provisionnée cette année à hauteur de 282 000 €. A cela s'ajoute la somme perçue au titre de la tarification sociale des cantines (60 000 €). En effet, contrairement à ce qui avait été prévu en 2025 et conformément aux échanges avec l'organisme en charge de son paiement, la subvention au titre du dispositif de tarification sociale des cantines ne sera pas perçue directement par le CCAS, il y a donc pas lieu de prévoir le reversement par la commune au CCAS des sommes perçues à ce titre (+ 60 000 €).

La subvention sur CCAS a notamment pour objet de financer :

- Le service de restauration scolaire, le portage de repas à domicile aux personnes âgées et la fourniture de repas à l'ALSH de Mond'Arverne Communauté ;
- Le dispositif de télé-assistance assuré par le Département ;
- Le personnel communal, affecté à la cuisine centrale et à l'interclasse des pauses méridiennes et mis à la disposition du CCAS, qui fait l'objet d'un remboursement du budget du CCAS au budget communal ;
- Les aides sociales facultatives ;
- Le spectacle, les colis et le repas à destination des aînées de la commune.

### ➤ **Les subventions aux associations**

Pour participer à la nécessité de contenir l'évolution des dépenses, les subventions ordinaires aux associations sont maintenues au même niveau que 2025, à hauteur de 94 000 €.

#### **d. Chapitre 66 : Charges financières : 160 777 € (-3 82 %)**

**★ Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.**

Les intérêts de la dette sont en légère hausse (+ 3 000 €) par rapport au budget 2025 de même que ceux de la ligne de trésorerie (+3 000 €). En revanche, contrairement à 2025, les ICNE sont en diminution (-10 000 €).

Les intérêts liés à la dette contractée auprès de l'EPF-SMAF sont en légère diminution (- 1 500 €) du fait de la sortie des terrains du Macharat.

#### **e. Chapitre 67 : Charges spécifiques : 5 000 € (stable)**

**★ Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.**

Les provisions pour annulations de titres sont maintenues à 5 000 €.

#### **f. Chapitre 68 : Les dotations aux provisions budgétaires : 60 494 €**

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

Ce chapitre concerne les dotations aux provisions pour risques qui sont obligatoires en application de la M57 et/ou qui permettent de faire face à des aléas pour dépenses imprévues.

**g. Chapitre 023 : Virement prévisionnel à la section d'investissement : 750 000 €**

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

Il permet de financer une partie des dépenses d'investissement (autofinancement prévisionnel).

**h. Chapitres 042 : Dotation aux amortissements : 361 613 €**

Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre avec la section d'investissement.

**B. Les recettes de fonctionnement**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Evol/BP24	CA 2025	Taux exé/BP25	BP 2026	Evol/BP25
002 : Report excédent (1)	668 668,62 €	-16,71%	668 668,62 €	100,00%	870 411,18 €	30,17%
013 : Remboursements de charges	128 000,00 €	11,30%	181 463,02 €	141,77%	92 000,00 €	-28,13%
70 : Produits des services	568 200,38 €	7,41%	550 468,04 €	96,88%	559 000,82 €	-1,62%
73 : Impôts et taxes	1 571 121,00 €	0,00%	1 574 391,49 €	100,21%	1 571 121,00 €	0,00%
731 : Fiscalité locale	2 967 382,00 €	1,58%	3 010 197,04 €	101,44%	3 169 055,00 €	6,80%
74 : Dotations participations	1 705 001,00 €	0,92%	1 824 774,37 €	107,02%	1 643 691,00 €	-3,60%
75 : Autres produits	203 000,38 €	-13,66%	203 073,26 €	100,04%	216 000,00 €	6,40%
<b>Sous total recette gestion courante</b>	<b>7 142 704,76 €</b>	<b>1,16%</b>	<b>7 344 367,22 €</b>	<b>102,82%</b>	<b>7 250 867,82 €</b>	<b>1,51%</b>
76 : Produits financiers	- €		- €		- €	
77 : Recettes exceptionnelles	300,00 €	-40,00%	185 602,27 €	61867,42%	500,00 €	66,67%
7817 : Reprises provisions	824,00 €	-0,48%	824,00 €	100,00%	746,00 €	-9,47%
<b>Total recettes réelles (2)</b>	<b>7 143 828,76 €</b>	<b>1,15%</b>	<b>7 530 793,49 €</b>	<b>105,42%</b>	<b>7 252 113,82 €</b>	<b>1,52%</b>
042 : Opé d'ordre entre sections	119 597,00 €	386,23%	116 633,90 €	97,52%	121 572,00 €	1,65%
Sous total recettes d'ordre (3)	119 597,00 €	386,23%	116 633,90 €	97,52%	121 572,00 €	1,65%
Total recettes exercice (2+3)	7 263 425,76 €	2,49%	7 647 427,39 €	105,29%	7 373 685,82 €	1,52%
<b>Total recettes avec report (1+2+3)</b>	<b>7 932 094,38 €</b>	<b>0,54%</b>	<b>8 316 096,01 €</b>	<b>104,84%</b>	<b>8 244 097,00 €</b>	<b>3,93%</b>

**a. Chapitre 002 : Report de l'excédent : 870 411,18 € (+ 30,17 %)**

Il est en hausse d'environ 200 000 € grâce aux bons résultats de l'année 2025 détaillés dans la partie CA et contribue en partie et fort heureusement aux dépenses supplémentaires subies.

**b. Chapitre 013 : Atténuations de charges : 92 000 € (-28,13 %)**

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

Elles sont en forte diminution par rapport à 2025 du fait d'une part de la reprise ou du départ à la retraite de certains agents déjà réalisés ou prévus en cours d'année qui étaient jusque-là en CLM et pour lesquels la collectivité percevait un remboursement de leur traitement et d'autre part, en raison de la diminution du montant remboursé prévu par un avenant au contrat d'assurance statutaire selon lequel la collectivité ne sera remboursée qu'à hauteur de 90 % du traitement de l'agent et non plus 100

% comme c'était le cas jusque-là. A noter que cet avenant a été conclu afin de contenir la hausse de la cotisation à l'assurance statutaire à un an de l'échéance du contrat.

**c. Chapitre 70 : Produits des services : 559 000 € (-1,62 %)**

**★ Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.**

L'évolution à la baisse de ce chapitre correspond principalement à diminution estimée des remboursements du CCAS liés à la mise à disposition de personnel communal (- 12 000 €) et ce malgré une hausse des tarifs municipaux (+ 2 %) votée en décembre 2025.

**d. Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 571 121 € (stable)**

**★ Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.**

Ce chapitre est stable avec une attribution de compensation reversée par Mond'Arverne du fait de l'absence de transfert de nouvelles charges à hauteur de 1 568 000 € et le FNGIR pour 3 121 €.

**e. Chapitre 731 : Fiscalité locale : 3 169 055 € (+ 6,80 %)**

**★ Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.**

L'estimation prévisionnelle de la fiscalité locale est proposée sur la base de **l'état 1259 de la fiscalité locale notifié par la DGFPIP qui fait ressortir une évolution très faible de + 0,8 % pour la valeur des bases et + 0,5 % de dynamique des bases soit + 1,3 % au total, soit des recettes fiscales à taux constant de 2 837 729 €** après application du coefficient correcteur. Il convient de rappeler que pour l'exercice 2025, l'évolution globale était de + 2,9 %. Cette évolution génèrerait des recettes supplémentaires de l'ordre de 16 000 € par rapport au budget 2025 qui sont loin de couvrir les contraintes financières exogènes indépendantes de toute décision politique qui contraignent le budget 2026 pour un montant de 240 000 € (cf : supra en propos introductifs sur la section de fonctionnement et infra sur le chapitre 74).

Aussi, et malgré des dépenses réelles de fonctionnement prévue en faible augmentation, cette évolution des bases prévues par l'Etat n'est pas suffisante pour assurer l'équilibre du budget. Une hypothèse d'augmentation des taux de fiscalité locale est donc envisagée à hauteur de + 5 % pour générer 161 838 € de recettes supplémentaires rapport une seule augmentation des bases sans hausse de taux, sous réserve de bonnes surprises d'ici-là, et permettant d'équilibrer le budget, tout en maintenant le niveau des politiques publiques.

	Bases prévisionnelles 2026	Taux constants 2026	Produit prévisionnel 2026	Taux 2026 (+ 5%)	Produit prévisionnel 2026
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>214 000</b>	<b>17,21%</b>	<b>36 829 €</b>	<b>18,07%</b>	<b>38 670 €</b>
<b>Taxe Foncière</b>	<b>7 107 000</b>	<b>43,40%</b>	<b>3 084 438 €</b>	<b>45,57%</b>	<b>3 238 660 €</b>
<b>TFNB</b>	<b>81 700</b>	<b>141,30%</b>	<b>115 442 €</b>	<b>148,37%</b>	<b>121 218 €</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3 236 710 €</b>		<b>3 398 548 €</b>
<b>Coefficient correcteur</b>			<b>-398 981 €</b>		<b>-398 981 €</b>
<b>SOUS TOTAL IMPOTS DIRECTS LOCAUX</b>			<b>2 837 729 €</b>		<b>2 999 567 €</b>
<b>DIFFERENCE = RECETTES SUPPLEMENTAIRES</b>					<b>161 838 €</b>

Ce recours au levier fiscal vient s'ajouter aux économies réalisées au chapitre 011 s'agissant des dépenses à caractère général qui évoluent peu par rapport à l'inflation et compte-tenu du fait qu'elles avaient déjà été largement diminuées en 2023, 2024 et 2025 pour contenir l'évolution du budget, et au chapitre 012 s'agissant des dépenses de personnel qui évoluent que faiblement par rapport à l'évolution naturelle des carrières et du SMIC.

En définitive, les orientations budgétaires pour 2026 sont largement marquées par la loi de finances pour 2026 et les précédentes, qui mettent les collectivités territoriales à contribution pour l'atteinte de l'objectif de diminution du déficit public en dessous des 3 % et cela malgré la bonne gestion des finances locales. La diminution des dotations, et la baisse des compensations d'exonération fiscales pour lesquelles l'Etat s'était engagé ont un impact considérable sur le budget local.

#### **f. Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 712 522 € (+ 1,36 %)**

**★ Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.**

Le chapitre 74 est très largement impacté par la baisse de 19,3 % de la dotation de compensation perçue pour la perte de taxe foncière sur les locaux industriels prévue par la loi de finances pour 2026 (cf : contexte national sur la loi de finances). En effet, celle-ci est notifiée par la DGFIP (état 1259) en diminution de 120 000 € ce qui représente 1,7 % des recettes réelles de la collectivité.

Les dotations pour 2026 ont été notifiées comme suit avec une augmentation de **11 000 € (+1,54 %)**, largement inférieure de ce qui a été constaté les années précédentes :

	2021	2022	2023	2024	2025	Prévisions 2026
DGF "Forfaitaire"	155 992	143 193	142 923	145 612	144 247	118 424
Dotation de solidarité rurale	332 169	345 823	377 877	422 204	450 576	485 500
Dotation nationale de péréquation	83 850	91 625	99 677	112 946	114 716	116 553
<b>Total Dotation Globale de</b>	<b>572 011</b>	<b>580 641</b>	<b>620 477</b>	<b>680 762</b>	<b>709 539</b>	<b>720 477</b>

<b>Fonctionnement</b>						
Taux d'évolution globale par rapport à n-1		1,51%	6,86%	9,72%	4,23%	1,54%

**g. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 203 000 € (-13,66 %)**

★ *Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.*

Ce chapitre est en hausse en raison du renouvellement du bail entre la commune et la gendarmerie qui a conduit à une révision du loyer (+ 20 000 €).

En parallèle, il convient de noter une estimation prudente de indemnités de sinistres perçus sur ce chapitre (- 7 000 €) compte-tenu du caractère incertain de ces recettes.

## **II. La section d'investissement**

Les orientations budgétaires de la section d'investissement tiennent compte des capacités annuelles habituelles d'investissement variables en fonction des recettes et des priorités adaptées pour poursuivre les projets engagés et ou jugés prioritaires.

Les **dépenses d'équipement nouvelles qui sont de l'ordre de 2,75 M€<sup>1</sup> cette année auxquelles s'ajoutent les RAR 2025 (+ 700 000 €)**, ce qui fait de 2026 une année dense en effort d'équipements, marquée par le démarrage de la tranche 2 du projet de rénovation des écoles de Longues. Certaines recettes sont en évolution comme le FCTVA et les subventions nouvelles, mais d'autres en diminution notamment la taxe d'aménagement qui est estimée en diminution de 60 000 € par rapport au BP 2025. Le niveau d'emprunt revient à un niveau plus habituel à 780 000 € cette année malgré la difficulté à majorer l'autofinancement, c'est-à-dire le virement prévisionnel de la section de fonctionnement qui reste à 750 000 €.

### **A. Les dépenses d'investissement**

<sup>1</sup> Total chapitre 13, 20, 204, 21, 23 et opérations

**CA 2025 - INVESTISSEMENT - DEPENSES**

CHAPITRES - OPERATIONS	RAR 2025	CREDITS NOUVEAUX 2026	BP 2026
<b>I. DEPENSES FINANCIERES ET OPERATIONS D'ORDRE</b>			
001 - Déficit investissement reporté (1)	0,00	1 726 001,87	1 726 001,87
040 - Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	121 572,00	121 572,00
041 - Opération patrimoniales (3)	0,00	0,00	0,00
16 - Capital de la dette (4)	0,00	723 000,00	723 000,00
<b>I. SOUS-TOTAL - DEPENSES D'ORDRE (=1+2+3+4)</b>	0,00	2 570 573,87	2 570 573,87
<b>II. DEPENSES REELLES</b>			0,00
a. Dépenses réelles non ventilées et pour tiers			0,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
20 - Etudes et logiciel	0,00	3 000,00	3 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	65 830,00	89 300,00	155 130,00
21 - Matériels et véhicules	1 850,00	152 713,13	154 563,13
23 - Travaux	10 200,00	316 484,00	326 684,00
27- Autres immobilisations financières	0,00	157 415,00	157 415,00
a. <i>Sous-total dépenses réelles hors opération</i>	77 880,00	718 912,13	796 792,13
b. Dépenses réelles par opérations			0,00
259-Entrée sud Longues	0,00	167 000,00	167 000,00
265 - Restauration Eglise Saint-Pierre	36 900,00	404 000,00	440 900,00
271 - Groupes scolaires	312 533,00	1 238 042,00	1 550 575,00
282 - Mise au normes électricité Bâtiments	0,00	30 000,00	30 000,00
289 - Rue du collège	31 070,00	0,00	31 070,00
290 - Installations sportives (foot)	0,00	1 700,00	1 700,00
295 - Sécurisation des espaces publics (vidéo)	4 152,00	4 200,00	8 352,00
296 - Plan Guide	82 855,00	122 000,00	204 855,00
299 - Maison médicale - entrée ville Billom	468,00	10 000,00	10 468,00
301 - Gendarmerie	0,00	0,00	0,00
303 - Le Chai	4 650,00	35 000,00	39 650,00
304 - Aménagement aires de jeux - Montcervier	20 070,00	20 000,00	40 070,00
306 - Rénovation énergétique des bâtiments + cour	10 850,00	0,00	10 850,00
307 - Sédentarisation des GDV	0,00	31 500,00	31 500,00
308 - Salle d'activité - Résidence autonomie Bargoin	125 000,00	125 000,00	250 000,00
b. <i>Sous-total dépenses réelles par opération</i>	628 548,00	2 188 442,00	2 816 990,00
<b>II. SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES (a+b)</b>	706 428,00	2 907 354,13	3 613 782,13
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	706 428,00	5 477 928,00	6 184 356,00

Cette année 2026 est marquée par la poursuite ou la finalisation de projets structurants en continuité du mandat précédent notamment le démarrage de la tranche 2 de rénovation des écoles de Longues qui porte sur l'école Sonia Delaunay et par le démarrage de nouveaux projets de la nouvelle équipe municipale. **De ce fait, la section d'investissement reste à un niveau élevé (dépenses nouvelles + RAR) pour poursuivre les projets prévus dans le cadre du programme politique tout en continuant de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurité qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et répondent aux besoins quotidiens des habitants ;** une adaptation de certaines enveloppes habituelles et du Plan Pluriannuel d'Investissement (ci-après PPI) sont également nécessaires pour intégrer des évolutions de coût de certains projets et prioriser les actions en ce début de mandat.

Ces dépenses prévisionnelles comprennent :

**- Des programmes classiques de dépenses hors opérations.**

○ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 92 300 €** ce sont les études, la subvention d'équipement au TE63 (30 000 € pour notamment divers travaux d'éclairage public et les imprévus notamment liés au vandalisme), l'aide à la rénovation des façades (5 000 €) et l'OPAH en lien avec Mond'Arverne pour subventionner les demandes déposées fin 2025 et celles qui le seraient en

2026 (35 000 €), l'achat de logiciels (3 000 €). A cela s'ajoute les participations financières Mond'Arverne pour le Clos Molière et l'immeuble Madeuf (19 300 €).

○ **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** : ce sont les achats de matériels, de mobiliers, de véhicules ou encore de terrains ; cela représente **167 000 € pour 2026**. Comme chaque année, au-delà de l'enveloppe permettant tous les achats nécessaires au fonctionnement des services et des écoles, ce budget est principalement consacré à l'amélioration des conditions de travail des agents : divers équipements techniques, mobilier et matériel informatique pour la Mairie, et des équipements pour les manifestations et expositions.

○ **Chapitre 23 - Immobilisations en cours** : **307 700 €** répartis notamment entre des travaux sur les bâtiments (la restauration des cavurne, changement des portes des vestiaires à André Boste, sécurisation France Services, changement producteur d'eau chaude à la Molière, changement moteur panier de basket à André Boste) et sur la voirie (reprises de trottoirs, abris bus, enfouissement des PAV prioritaires, parking dojo, raccordements ENEDIS, curage de fossés, reprises goudron etc.).

○ **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières** : **157 000 €** liés à l'opération du Macharat 2 / cf ci-dessus explication au chapitre 024 avec une recette équivalente.

**- Des opérations spécifiques pour des projets plus importants pour un total de 2 188 442 €** qui se répartissent comme suit :

<b>N° 259. Entrée sud de Longues</b>	<b>167 000 €</b>
<i>Achat d'un terrain</i>	167 000 €
<b>N° 265. Eglise Saint-Pierre</b>	<b>404 000 €</b>
<i>Travaux de restauration du Retable (étude + suivi travaux + travaux)</i>	360 000 €
<i>Travaux toiture bas-côté nord (entretien + maîtrise d'œuvre)</i>	44 000 €
<b>N° 271. Groupes scolaires</b>	<b>1 238 042 €</b>
<i>AMO, CT, CST et études diverses</i>	95 542 €
<i>Travaux 1<sup>ère</sup> tranche Restaurant scolaire (avenant, soldes, révisions de prix)</i>	103 285 €
<i>Travaux 2<sup>ème</sup> tranche Ecole Sonia Delaunay</i>	721 715 €
<i>Ecole transitoire – achat et travaux de mise en service des bâtiments modulaires</i>	300 000 €
<i>Travaux Ecole Elsa Triolet – solde de la tranche 3</i>	17 500 €
<b>N° 282. Mise aux normes sécurité bâtiments (travaux divers)</b>	<b>30 000 €</b>
<b>N° 290. Installations sportives</b>	<b>1 700 €</b>
<i>Achat d'un compteur pour le contrôle du débit d'arrosage</i>	1 700 €
<b>N° 295. Sécurisation de l'espace public</b>	<b>4 200 €</b>
<i>Etude</i>	4 200 €
<b>N° 296. Aménagement centre de bourg</b>	<b>122 000 €</b>
<i>Travaux opérations Plan guide</i>	122 000 €
<b>N° 299. Entrée ville côté Billom</b>	<b>10 000 €</b>
<i>Etude maîtrise d'œuvre Rue du Puits</i>	10 000 €
<b>N° 303. Le Chai</b>	<b>35 000 €</b>
<i>Changement des huisseries</i>	35 000 €
<b>N° 304 Aménagement aire de jeux</b>	<b>20 000 €</b>
<i>Achat de mobiliers et jeux supplémentaires</i>	20 000 €
<b>N° 307 – Projet de sédentarisation du Macharat</b>	<b>31 500 €</b>
<b>N° 308 – Salle d'activité – Résidence autonomie</b>	<b>125 000 €</b>
<i>Travaux de rénovation énergétique</i>	125 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 188 442 €</b>

Les éléments marquants de cet exercice sont :

- **Le projet d'aménagement de l'entrée sud de Longues visant à réhabiliter une friche industrielle** avec le rachat de l'ancienne propriété de l'entreprise Faure à l'EPF pour la revendre ensuite à un aménageur qui réalisera une opération mixte d'habitat.
- S'agissant de la Sainte-Chappelle, **la restauration du retable devrait entrer dans sa phase travaux durant l'année** et une réflexion globale est lancée avec une étude de maîtrise d'œuvre par un architecte spécialisés dans les monuments historiques pour **la rénovation de la toiture du bas-côté nord dans les règles de l'art**, en plus de travaux d'entretien courant.
- **La poursuite des travaux du projet de restructuration des écoles de Longues** avec le début de la tranche 2 qui concerne la rénovation et extension de l'école maternelle Sonia Delaunay. Pour la réalisation de ce projet, le choix retenu est d'installer une école transitoire dans les bâtiments modulaires qui permettra d'accueillir les quatre classes de maternelles, 1 dortoir et des sanitaires et qui pourra ensuite être utilisé pour la 3<sup>e</sup> tranche qui concernera l'école primaire. Compte tenu de la durée prévisible de ces 2 dernière tranches, le choix est fait d'acheter les bâtiments modulaires plutôt que de les louer avec la volonté de les revendre une fois ceux-ci terminés, ceci permettant de faire peser la location sur le budget de fonctionnement déjà très contraint.
- **L'aménagement du Parc Montcervier** sera complété avec l'achat de nouveaux mobiliers et jeux pour enfants suite aux demandes de certains utilisateurs.
- **La poursuite des actions retenues dans le cadre du Plan Guide** (carrefour à feux boulevard du Chambon, étude pavage dans le centre historique, plantations d'arbres, divers travaux de sécurisation des voiries, etc.) ; l'enveloppe est réhaussée cette année pour pouvoir réaliser des aménagements mis en attente l'an passé.
- **La poursuite des travaux de la salle d'activité de la résidence autonomie commencés en 2025 et devant être finalisés 2026**, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Polygone porteur du projet global et un important travail de rénovation énergétique sur ce bâtiment ;
- **Les travaux de changement des huisseries au Chai sont prévus** cette année pour améliorer l'usage de ce bâtiment.
- **Dans le cadre de la sécurisation de l'espace public une étude complémentaire sera réalisée** pour définir les tranches du projet de déploiement de la vidéo-protection ;
- **Le projet Macharat 1 et 2 se poursuit** avec des cessions/acquisitions et la revente à terme des parcelles avec plusieurs annuités.

## B. Les recettes d'investissement

### CA 2025 - INVESTISSEMENT - RECETTES

CHAPITRES - OPERATIONS	RAR 2025	CREDITS NOUVEAUX 2026	BUGDET 2026
<b>I. OPERATIONS D'ORDRE</b>			
021 - Virement prévisionnel	0,00	750 000,00	750 000,00
024-Cession de terrains	46 760,00	307 915,00	354 675,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	361 613,00	361 613,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>46 760,00</b>	<b>1 419 528,00</b>	<b>1 466 288,00</b>
<b>II. RECETTES REELLES</b>			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 091 799,00	1 091 799,00
10222 - FCTVA (1)	0,00	393 000,13	393 000,13
10226 - Taxe d'aménagement (2)	0,00	80 000,00	80 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement (3)	0,00	618 798,87	618 798,87
16 - Emprunt (4)	376 826,00	780 000,00	1 156 826,00
27 - Autres immobilisations financières (5)	0,00	21 600,00	21 600,00
13 - Subventions d'investissement hors opérations	0,00	25 197,00	25 197,00
259- Entrée Sud Longues	0,00	0,00	0,00
265 - Restauration église	37 198,00	340 190,00	377 388,00

271 - Groupes scolaires	1 106 114,00	627 459,00	1 733 573,00
290 - Equipements sportifs foot	74 570,00	0,00	74 570,00
296 - Plan guide	3 648,00	34 952,00	38 600,00
304 - Aménagement Aires de jeux	86 322,00	0,00	86 322,00
306 - Rénovation énergétique des bâtiments	0,00	0,00	0,00
308 - Salle d'activité Résidence autonomie Bargoin	82 193,00	30 000,00	112 193,00
<b>Sous-total subventions (8)</b>	<b>1 390 045,00</b>	<b>1 057 798,00</b>	<b>2 447 843,00</b>
<b>TOTAL RECETTES RELLES (1 à 8)</b>	<b>1 766 871,00</b>	<b>2 951 197,00</b>	<b>4 718 068,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 813 631,00</b>	<b>4 370 725,00</b>	<b>6 184 356,00</b>

Les principales recettes estimées pour l'année 2026 sont les suivantes :

- **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** : des subventions nouvelles (hors RAR) à hauteur de **1 057 000 €** comprenant :

- **des subventions hors opération pour 25 000 €** dont 13 500 € de la part de la Région Auvergne – Rhône-Alpes pour l'installation d'abris bus et 2 100 € pour l'installation d'une aire de services pour vélos auxquels s'ajoutent 9 500 € pour la restauration de mobiliers patrimoniaux (tableaux et costumes de gardes suisses).
- **des subventions aux titres d'opérations pour 1 032 000 €**. Elles comprennent les subventions possibles de nos différents financeurs que sont l'Etat, la Région, le Département et d'autres organismes en fonction des projets programmés qui sont les suivants :
  - La restauration du retable et les travaux de toiture sur la Sainte-Chappelle : 340 000 € répartis entre la DRAC et le CD 63.
  - La restructuration des Ecoles de Longues : 102 000 € pour la Tranche 2 (CAF) et 525 400 € (Etat et CD 63) ;
  - L'aménagement du bourg « Plan Guide » : 34 000 € répartis entre l'Europe, l'Etat, le CEREMA, le Département pour différents projets (Atlas de la biodiversité, étude pavage, aménagements de sécurité) ;
  - La salle d'activité de la résidence autonomie : 30 000 € (AGIRC-ARRCO).

**- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserve :**

- Le **FCTVA** : calculé en fonction des dépenses réalisées l'année n-1 et estimé à **393 000 €** soit 65 000 € de plus qu'en 2025 du fait de dépenses réelles d'investissement très importantes en 2025.
- La **taxe d'aménagement** : estimé à **80 000 €** en baisse de 60 000 € et sans aucune certitude sur ce montant, compte-tenu de la dynamique des autorisations d'urbanisme déposées et des incertitudes liées à la TA non-perçue en 2025 du fait du transfert de la compétence du recouvrement de la DDT vers la DGFIP.

- **Chapitre 024 - Produits de cessions** : **307 000 €** répartis entre :

- L'opération Macharat 2 (57 000 €) qui se concrétise en 2026 ; cette recette concerne la revente d'un terrain à une famille en extension du Macharat 1, équilibrée par une dépense équivalente pour constater la dette auprès de l'EPF SMAF qui continue à courir (chapitre 27). Enfin il convient aussi de prévoir en recette la vente à termes aux familles avec une estimation prévisionnelle sur 6 mois pour 2 400 €, en plus des 19 200 € perçus pour le Macharat 1 (cf : chapitre 27).
- La cession des terrains (anciennement à l'entreprise Faure) à un aménageur dans le cadre de l'opération 259 « Entrée Sud de Longues » pour 250 000 €. Il s'agit à ce stade d'une prévision qui devra être affinée en fonction de l'avancement de l'étude en cours.

- **Chapitre 040 - Dotation aux amortissements** : **360 000 €** dont 330 000 € au titre des achats effectués en 2025 et les années précédentes, et le reste en prévision de l'amortissement au *pro rata temporis* des achats effectués en 2026.

- **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** : **780 000 €** soit 70 000 € de moins qu'en 2025 ; ce qui permet le retour à un niveau d'emprunt comparable aux années avant 2025 (laquelle avait

nécessité d'emprunter davantage pour mettre en œuvre le programme d'équipement municipal en fin de mandat).

- **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières** : 21 600 € pour constater le paiement des annuités pour la vente à terme accordée aux familles pour l'opération Macharat 1 (19 200 €) et Macharat 2 (2 400 € pour 6 mois).

- **Chapitre 021 – Virement prévisionnel de la section de fonctionnement** : il est budgété à hauteur de 750 000 € et s'ajoute aux dotations aux amortissements pour financer le remboursement du capital de la dette qui doit l'être par des recettes propres.

## LE BUDGETS ANNEXE « La Colombe Gourmande »

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du restaurant la Colombe Gourmande géré dans le cadre d'un bail commercial avec la commune qui est propriétaire des murs.

**La section de fonctionnement s'élève à 27 597 € et la section d'investissement à 26 944 €.**

FONCTIONNEMENT			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
chapitre 011 - charges générales	13 000,00 €	75 – Loyers et charges	23 200,04 €
chapitre 66 intérêts	700,00 €	002 excédent fonctionnement	7 959,96 €
chapitre 65 - arrondis tva	9,13 €		
chapitre 68- amortissements	12 287,98 €		
023 virement prévisionnel	5 162,89 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>31 160,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>31 160,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
16 Emprunt et dette assimilée	19 550,87 €	1068 - affectation résultat	8 685,13 €
001 déficit investis reporté	8 685,13 €	165 - Caution	2 100,00 €
		040 – amortissements	12 287,98 €
		021 virement prévisionnel	5 162,89 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>28 236,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>26 944,00 €</b>

## LA FISCALITE LOCALE – NIVEAU D'IMPOSITION

	Rappel bases prévisionnelles 2025	Rappel taux 2025	rappel produit prévisionnel 2025	bases effectives 2025	produit effectif 2025	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	produit prévisionnel 2026	Ref taux moyens Département 2025	Ref taux moyens Nationaux 2025
Taxe d'habitation	260 200	17,21%	44 780	219 975	37 858	214 000	18,07%	38 670	23,02%	23,67%
							-17,76%	5,00%		2,15%
Taxe Foncière	7 018 000	43,40%	3 045 812	7 015 893	3 044 898	7 107 000	45,57%	3 238 660	45,02%	39,79%
							1,27%	5,00%		6,36%
TFNB	88 800	141,30%	125 474	81 528	115 199	81 700	148,37%	121 218	85,27%	51,19%
							-8,00%	5,00%		5,23%
sous Total			3 216 067 €		3 197 954 €			3 398 548		
coefficient correcteur	0,889162		-394 324 €		-394 324 €			-398 981 €		
<b>sous total impôts directs locaux</b>			<b>2 821 743 €</b>		<b>2 803 630 €</b>			<b>2 999 567 €</b>		
FNGIR			3 121 €					3 121 €		
Compensation TF et TFNB			674 479 €					556 413 €		
										-17,5%
IFER / Pylones			12 940 €		12 940 €			13 288 €		
<b>TOTAL FISCALITE</b>			<b>3 499 343 €</b>					<b>3 572 389 €</b>		

Pour mémoire, la commune percevra également des ressources fiscales indépendantes des taux votés (295 563 €) :

- Allocations compensatrices TF et TNB : + 556 413 € (contre 674 479 € en 2025)
- FNGIR : + 3 121 €
- IFR / pylônes électriques : + 13 288 €
- Et une réduction de – 398 981 € du fait du coefficient correcteur retenu pour le transfert de la part départementale de la TF (0.889162)

**Soit un total de ressources fiscales attendues de 3 572 389 € (réparties sur les chapitres 73, 731 et 74 du budget primitif avec les compensations).**